

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LESNEVEN DU 25 MARS 2023

DATE DE CONVOCAATION

17 mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

Dont 4 procurations

Quorum : 15

L'An deux mil vingt-trois, le 25 mars, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

Étaient présents : Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, M. CORNIC, Mme LE PRIOL, M. LE VOURCH, Mmes PLATTRET, QUILLÉVÉRE, M. BOUCHARÉ, Mmes MARTIN, LE BIHAN, M. QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes LABASQUE, BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. HABASQUE, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mmes VARNIER et RUSCIO.

Absents ayant donné procuration : MM. KERMARREC, JACQ, BOIVIN, GOURIOU ayant donné respectivement procuration à M. LE VOURCH, Mmes QUILLÉVÉRE, LE PRIOL, BALCON.

M. Guy LOAËC a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance du 25 mars 2023 :

1. Vote des taux 2023 des taxes communales
2. Subventions cantines 2023
3. Frais de fonctionnement écoles Jacques Prévert
4. Contrats d'association 2023
5. Subventions aux associations
6. Information sur les indemnités des élus sur l'année 2023
7. Budget primitif 2023 budget Commune
8. Budget primitif 2023 budget annexe Maison de l'enfance
9. Amendes de police 2023 – demande de subvention
10. Demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023
11. Demande de subvention au titre du Fonds vert
12. Convention éco-pâturage
13. Convention restauration des personnels enseignants et AESH
14. Demande d'acquisition de portions du domaine public et privé – Rue de Ty Rus
15. Concours d'architecture pour la construction d'une salle de sports – Phase projet
16. Avenant convention SDEF Effacement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom - rue des Déportés Tranche 1
17. Convention de passage avec le SDEF – Effacement de réseaux rue des Déportés
18. Motion de soutien pour l'hôpital de Landerneau
19. Questions diverses

1 – Vote des taux 2023 des taxes communales

Dossier présenté par Mme LE PRIOL

Il est proposé cette année de ne pas modifier les taux des taxes communales, comme cela a été présenté dans le cadre du DOB.

Les taux proposés sont donc :

- Taxe foncière sur le bâti (TFB) : 34,21 %
- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : 33,89 %

Le produit attendu en 2023 pour la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâti et la compensation au titre de la suppression de la taxe d'habitation est, dans l'attente de la communication des chiffres définitifs par les Finances publiques, estimé à 3 596 634 €.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

2 – Subventions cantines 2023

Dossier présenté par M. LE VOURCH

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le montant de la participation pour chaque repas pris par un enfant lesnevien, scolarisé à l'école de l'Argoat ou à Diwan. Il est proposé de maintenir la participation de **2,00 € / repas**.

Soit : base de repas d'enfants lesneviens (année scolaire 2021/2022) sur une année à l'Argoat (**21 223 repas soit 42 446 €**) et de repas à Diwan (**2 441 repas soit 4 882 €**).

Avis de la commission « Jeunesse – Vie scolaire – Petite enfance – Accueil périscolaire » : favorable ;

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

3 – Frais de fonctionnement écoles Jacques Prévert

Dossier présenté par M. LE VOURCH

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à émettre des titres de recettes à l'attention des Communes dont un ou des enfants qui y sont domiciliés sont inscrits dans les écoles maternelle ou élémentaire Jacques Prévert et relatifs à la participation financière aux frais de fonctionnement de ces écoles.

Le montant de la participation financière pour l'année scolaire 2022-2023 est de 1 653,04€ par élève pour l'école maternelle et de 631,34 € par élève pour l'école élémentaire.

Avis de la commission « Jeunesse – Vie scolaire – Petite enfance – Accueil périscolaire » : favorable

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

4 – Contrats d'association 2023

Dossier présenté par M. LE VOURCH

Il est proposé de fixer le montant de la participation financière de la Commune, au titre des contrats d'association pour l'année 2023, au regard des dépenses effectuées pour les enfants des écoles Jacques Prévert, à 631,34 € par enfant en élémentaire, à 1 653,04 € par enfant en maternelle.

- Écoles lesneviennes

	DIWAN		ARGOAT – SACRÉ CŒUR	
	Enfants	Montant	Enfants	Montant
Nombre d'enfants maternelle (1 653,04 €)	16	26 448,64 €	90	148 773,60 €
Nombre d'enfants élémentaire (631,34 €)	12	7 576,08 €	152	95 963,68 €
Total enfants	28	34 024,72 €	242	244 737,28 €

- Écoles extérieures

École Ste Anne – Ploudaniel	3 870 € (9 élèves X 430 €)
École Notre-Dame – Plouider	1 860 € (4 élèves X 465 €)
École publique Paul Gauguin – Le Folgoët	3 990 € (6 élèves X 665 €)
École publique Jean Monnet – Ploudaniel	251,90 € (1 élève X 251,90 €)
Ulis – Landerneau	342,04 € (1 élève X 342,04 €)
TOTAL	10 313,94 €

Réciprocité Le Folgoët

Au nom de la réciprocité entre nos 2 communes, il est proposé de passer le forfait pour nos 2 écoles à **665 €** (657 € l'an dernier).

Cette année, 6 Lesneviens sont scolarisés à Paul Gauguin, au Folgoët ; 19 Folgoëtiens à Prévert.

Nous devons 3 990 € au Folgoët (665 € x 6), et **Le Folgoët nous doit 12 635 €** (665 € x 19)

Forfait Ploudaniel

Depuis 6 ans, nous avons décidé avec les élus de Ploudaniel que chaque commune verserait à l'autre le montant réel des frais de son école publique.

Pour 2023, nous devons verser le forfait pour 1 Lesnevienne scolarisée à l'école élémentaire Jean Monnet de Ploudaniel, soit **251,90 €**.

Ploudaniel nous versera **631,34 €** pour chacun des 5 élèves scolarisés en élémentaire (aucun en maternelle ou ULIS). Ploudaniel nous devra donc **3 156,70€**.

Forfait Landerneau

Nous avons 1 élève Lesnevien scolarisé en ULIS à LANDERNEAU. Nous avons 1 Landernéen scolarisé en ULIS à Jacques Prévert. LANDERNEAU ayant accepté de nous verser le forfait de 646,59 €, nous leur verserons le forfait qu'ils nous demanderont ; le montant était de 342,04 € l'an dernier.

Avis de la commission « Jeunesse – Vie scolaire – Petite enfance – Accueil périscolaire » : favorable

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

M. LOAEC constate que c'est toujours le même débat, qu'il n'y a pas d'uniformité de tarifs dans les différentes communes.

M. LE VOURCH précise que nous ne pouvons pas faire quelque chose d'uniforme sur le territoire car dans les écoles où il y a peu d'élèves, le forfait serait élevé. C'est un sujet qui peut être tendu entre les élus.

M. QUINQUIS souhaite que les communes qui se basent sur le forfait départemental, le jour où il sera au-dessus du forfait fixé par la commune, elles devront continuer à payer ce forfait départemental.

Mme BALCON dit que c'est souvent conflictuel pour récupérer l'argent avec certaines communes. La commune a déjà fait appel au préfet pour régler un conflit. Le service

périscolaire organise des activités le midi et certaines communes ne veulent pas financer ces activités.

Accord unanime du Conseil municipal.

5 – Subventions aux associations

Ventilation des subventions relatives à l'administration générale (proposition de la commission « Finances – Administration générale ») :

Dossier présenté par Mme LE PRIOL

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2023
AAPPMA	100 €
Amicale du Personnel communal	2 000 €
TOTAL	3 000 €

Budgets annexes	PROPOSITIONS 2023
Maison de l'enfance LESNEVEN	133 600 €
CCAS Lesneven	36 000 €
TOTAL	169 600 €

Ventilation des subventions relatives à l'enfance et la jeunesse (proposition de la commission « Jeunesse – Vie scolaire – Petite enfance – Accueil périscolaire ») :

Dossier présenté par Mme QUILLÉVÉRÉ et M. LE VOURCH

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2023
Relais assistantes Maternelles – CLCL	2 209,07 €
Association Nid d'anges	580 €
Association les amis de l'Enfance	100 €
Sous-total petite enfance	2 889,07 €
ALSH Centre socioculturel Lesneven	63 000 €
ALSH Guissény	7 500 €
ALSH Ploudaniel	2 200 €
ALSH Plouider	6 000 €
ALSH Centre socioculturel Lesneven – solde 2022	17 647 €
ALSH Plouider – solde 2022	959 €
ALSH Guissény – solde 2022	1 407 €
Sous-total ALSH	98 713 €
Activités pédagogiques Écoles Jacques Prévert – Forfait	1 400 €

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2023
Activités pédagogiques École Argoat – Forfait	1 400 €
Activités pédagogiques École Diwan – Forfait	350 €
Participation cantine école privée Argoat – Sacré Cœur	42 446 €
Participation cantine école privée Diwan – Forfait	4 882 €
Sous-total subventions écoles	50 478 €
Contrat d'association Argoat maternelle	148 773,60 €
Contrat d'association Argoat élémentaire	95 963,68 €
Contrat d'association Diwan maternelle	26 448,64 €
Contrat d'association Diwan élémentaire	7 576,08 €
École Paul Gauguin – Le Folgoët	3 990 €
École Ste Anne – Ploudaniel	3 870 €
École Notre Dame – Plouider	1 860 €
École Jean Monnet – Ploudaniel	251,90 €
Ulis – Landerneau	342,04 €
Sous-total contributions écoles	289 075,94 €
TOTAL	441 151,01 €

Avis de la commission « Jeunesse – Vie scolaire – Petite enfance – Accueil périscolaire » : favorable

Fournitures scolaires :

Dossier présenté par M. LE VOURCH

En 2022, le montant par enfant était de **56,00 €**. Il est proposé de le majorer à **57 €**. En septembre 2022, l'école accueille 412 enfants (271 en élémentaire et 141 en maternelle). La dotation proposée est de **23 484 €**, montant auquel il faut ajouter 782,80 € pour le RASED (1,90€) (+ 1 000 € versé par les communes extérieures soit **26 266,80 €**).

Avis de la commission « Jeunesse – Vie scolaire – Petite enfance – Accueil périscolaire » : favorable

Ventilation des subventions sportives pour les subventions de fonctionnement et celles exceptionnelles à caractère sportif (proposition de la commission « Sport ») :

Dossier présenté par M. QUINQUIS

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2023
O.M.S.	59 000 €
Vélo Sport Lesnevien (Gd Prix de la Ville)	2 325 €
Amis du vélo TPLCL	4 500 €
Les Korrigans	200 €

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2023
Challenge Caraty	2 000€
Pétanqueurs lesneviens	400 €
Subventions exceptionnelles	1 000 €
TOTAL	69 425 €

Avis de la commission « sport » : favorable

Ventilation des subventions à caractère culturel (proposition de la commission « Culture – Animation ») :

Dossier présenté par Mme PLATTRET

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2023
Atelier de peinture	200 €
La Lyre Lesnevienne (convention)	550 €
Musique Loisir	800 €
Ti ar Vro	1 500 €
Chorale Côte des Légendes	500 €
Cie Art qu'en ciel	800 €
Théâtre Acier et coton	1 000 €
Heol théâtre	800 €
Bagad Kornog	2 500€
Bagad Bro Leon (convention)	1 000 €
Arz er Chapeliou	1 100 €
Subventions exceptionnelles	1 000 €
TOTAL	11 750 €

Avis de la commission « Culture - Animation » : favorable

Ventilation des subventions relatives à l'animation commerciale et patrimoniale (proposition de la commission « Économie locale – Tourisme – Patrimoine - Jumelages ») :

Dossier présenté par Mme LE PRIOL

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2023
Lesneven & co	6 000 €
ALCV Lesneven	250 €
Les Amis du Musée du Léon	2 500 €
Prix de la résistance et de la déportation	50 €
Subvention exceptionnelle	500 €
TOTAL	9 300 €

Récapitulatif des subventions :

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2023
Subventions administration générale	3 000 €
CCAS	36 000€
Maison de l'enfance	133 600 €
Activités enfance, scolaires et périscolaires	441 280,60 €
Activités sportives	69 425 €
Activités culturelles	11 750 €
Animations commerciales et patrimoniales	9 300€
Participation EPCC école de musique	72 000€
TOTAL	776 355,60 €
Dont subventions exceptionnelles	
Activités sportives	3 000 €
Activités culturelles et d'animation	1 000 €
Activités commerce et patrimoine	500 €

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal en sachant que :

- ❖ Mme LABASQUE sort de la salle pour le vote de la subvention à l'association NIDS D'ange
- ❖ Mme le Maire sort de la salle pour le vote de la subvention à l'OMS,
- ❖ Mme PLATTRET sort de la salle pour le vote de la subvention à l'association Les Korrigans,
- ❖ M. CABON sort de la salle pour le vote de la subvention à l'association des Pétanqueurs lesneviens,
- ❖ Mme CHAPALAIN sort de la salle pour le vote de la subvention à l'association Ti ar Vro.

**6 – Information sur les indemnités des élus
sur l'année 2023**

Dossier présenté par Mme le Maire

Ce point sera présenté en préalable à l'examen du budget par le Conseil municipal, il ne fait pas l'objet d'un vote.

Aux termes de l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales, « chaque année, les communes doivent établir un état représentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie », cet état devant être communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

À titre informatif, aucun élu ne perçoit d'indemnité en tant que représentant de la Commune dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain, ni au sein d'une SEM ou d'une SPL.

Élu – Élu(e)	Mandat	Période	Montant brut en €
BALCON Claudie	Maire	du 01/01 au 31/12/2022	26 760,42
QUINQUIS Yves	Adjoint au Maire	du 01/01 au 31/12/2022	8 738,04
CORNIC Pascal	Adjoint au Maire	du 01/01 au 31/12/2022	8 738,04
CHAPALAIN Claire	Adjointe au Maire	du 01/01 au 31/12/2022	8 738,04
LE VOURCH Stéphane	Adjoint au Maire	du 01/01 au 31/12/2022	8 738,04
QUILLÉVÉRE Isabelle	Adjointe au Maire	du 01/01 au 31/12/2022	7 099,68
KERMARREC Nicolas	Adjoint au Maire	du 01/01 au 31/12/2022	8 738,04
PLATTRET Natacha	Adjointe au Maire	du 01/01 au 31/12/2022	8 738,04
LE PRIOL Réjane	Adjointe au Maire	du 01/01 au 31/12/2022	7 127,81
AUFFRET Michel	Conseiller délégué	du 01/01 au 31/12/2022	4 369,02
LE BIHAN Sophie	Conseillère déléguée	du 01/01 au 31/12/2022	4 369,02
QUELLEC Prosper	Conseiller délégué	du 01/01 au 31/12/2022	4 369,02
BOUCHARÉ Julien	Conseiller délégué	du 01/01 au 31/12/2022	4 369,02
CORRE Fabrice	Conseiller délégué	du 01/01 au 31/12/2022	1 431,28
MARTIN Aurélie	Conseillère déléguée	du 01/01 au 31/12/2022	4 369,02
ZANCHI Jonathan	Conseiller délégué	du 01/01 au 31/12/2022	4 369,02
BOIVIN Christophe	Conseiller délégué	du 01/01 au 31/12/2022	4 369,02

7 – Budget primitif 2023 budget Commune

Dossier présenté par Mme LE PRIOL pour la section de fonctionnement, par M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, M. CORNIC, Mme LE PRIOL, M. LE VOURCH, Mme PLATTRET, M. QUELLEC pour la section d'investissement.

Le budget 2023 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 7 291 779 € en section de fonctionnement
- 4 966 174 € en section d'investissement

Total : 12 257 953 €

A / Section de fonctionnement :

○ Dépenses :

- **Virement à la section d'investissement** : 758 666 € ;
- **Chap. 011** : +23 % / BP 2022.

Augmentation des prévisions des charges à caractère général qui résulte notamment :

- De l'augmentation des dépenses de fournitures d'énergie, électricité, gaz, combustibles, fuel et carburant due à l'inflation des prix et à l'augmentation des coûts induits des nouveaux équipements,
 - De l'augmentation des dépenses d'alimentation due également à l'inflation,
 - De l'augmentation des dépenses d'entretien de voirie (convention jardin d'iris)
 - De l'augmentation des dépenses « fêtes et cérémonie » due à l'offre de nouvelles animations proposée par le service culturel.
- **Frais de personnel** : + 6,27 % / BP 2022, augmentation due notamment l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 (+ 3,5%).
 - **Chap. 65 : Autres charges de gestion courante** : + 3,11% / BP 2022

- Article 6512 : 12 300 € pour l'hébergement en cloud des logiciels,
 - Article 6542 : 2 000 € pour créances éteintes,
 - Article 6558 « autres contributions obligatoires » : 300 000 € (contrats d'association, fonctionnement écoles extra-communales),
 - Article 657362 « subvention CCAS » : 36 000 €,
 - Article 65738 : 72 000 € (EPCC)
 - Article 6557 : 60 000 € (OPAH - RU)
 - Article 65738 « subventions crèche » : 133 600 €
 - Article 65748 « subventions aux associations » : 245 000 €
 - Article 65888 « chantiers d'insertions » : 42 000€
 - **Chap. 66 : Charges financières** : 64 000 € (intérêts des emprunts et ajustement ICNE) ;
 - **Chap. 67 : Charges exceptionnelles** :
 - Article 673 « Titres annulés sur année N-1 » : 5 000 €,
 - Article 678 « Autres charges exceptionnelles » : 30 000€ (EPFB frais de gestion Sacré cœur).
 - **Amortissements** : 400 000 €.
- **Recettes :**
- **Chap. 013 : Atténuation de Charges** : 95 500€ soit - 10,45% (- 1649,37€) / BP 2022
 - **Chap. 70 : Vente de produits et services** : 280 000€ soit + 12,60% (+35 876 €) / BP 2022 (augmentation due à suite à l'évolution des tarifs 2023 (loyers, droits de place, recettes cantine et garderie ...)) ;
 - **Chap. 73 : Impôts et taxes : +4,90% / BP 2022**
 - Taxes communales : 3 596 634 € ;
 - Attribution de compensation : 290 527 €,
 - Dotation de solidarité communautaire : 79 769 €.
 - Fonds de péréquation : 106 937€,
 - Taxe sur l'électricité : 140 000€,
 - Taxe additionnelle aux droits de mutation : 340 000€.
 - **Chap. 74 : Dotations, subventions et participations : +2,79% / BP 2022**
 - Dotation forfaitaire : 874 704€ ;
 - Dotation de solidarité : 753 584€ ;
 - Dotation nationale de péréquation : 146 212€ ;
 - FCTVA : 11 500€,
 - Article 74748 : 90 000 € (participation des communes au fonctionnement des écoles) ;
 - Article 74751 : 80 000 € (contrat enfance jeunesse, actions jeunesse et maison des jeunes) ;
 - **Chap. 75 : Autres produits de gestion courante** : 151 000€ égal/ BP 2022
 - **Chap. 77 : produits exceptionnels** : 23 700€
 - **Travaux en régie** : 76 312 €.

B / Section d'investissement :

- **Excédent 2022** : 265 318,96 € ;
- **Dépenses :**
- Annuités d'emprunt : 499 760 €,
 - Travaux en régie : 76 312 €,
 - Acquisition de terrains / bâtiments : 50 000 €,
 - Budget participatif : 25 000€ ;

Opération 164 « Administration générale » : 36 671 €

- Travaux Hôtel de Ville (remplacement éclairage LED) : 6 395 €,

- Remplacement téléphones portables : 1 500 €,
- Remplacement d'ordinateurs : 1 200 €,
- Remplacement serveur mairie : 20 280 €,
- Remplacement serveurs secours + médiathèque : 3 040 €,
- PV police + transborder : 1 504 €,
- Cisaille professionnelle : 617€,
- Aspirateur : 485€,
- Reliures registres état-civil : 1 650 € ;

Opération 165 « Groupe scolaire Jacques Prévert » : 31 361 €

- Diagnostic amiante bâtiment préfabriqué : 1 000€,
- Remplacement éclairage LED classes : 5 000€,
- Cloisonnement local technique self : 1 000€,
- Abri vélo école élémentaire : 12 500€,
- Tablette école élémentaire : 483€,
- Mobilier école maternelle (panneau, colonnes de rangement, banc, chariot à ballons...) : 3 824€,
- Mobilier école élémentaire : 3 100€,
- Matériel école élémentaire (cuisinière, réfrigérateurs, moteurs volets ...) : 1 954 €,
- Création de 2 grilles d'évacuation eaux pluviales école élémentaire : 2 500 € ;

Opération 166 « Équipements sportifs et de loisirs » : 990 203 €

- Concours salle de sport : 51 500€,
- Étude et mo salle de sport : 150 000 €,
- Étude transformation toiture salle psycho : 3 000€,
- Étude halle de loisirs : 30 000€,
- Relevé topographique skate-park : 504€,
- Réfection de jeux parc de la maison d'accueil : 40 000€,
- Installation et pose d'un grillage stade Abautret : 16 500€,
- Pare-ballons stades Abautret : 43 420€,
- Rénovation aire de loisirs Argoat : 4 427€,
- Installations électriques et agencement intérieur chalets de Noël : 10 900 €,
- Aménagement bureaux salle Jules Ferry (hand) : 7 000€,
- Remplacement portail 2 vantaux + portillon terrain rue de l'Argoat : 2 650€,
- Mise aux normes panneaux basket salle Yves Corre : 5 000 €,
- Remplacement portes issues de secours salle Yves Corre : 16 327 €,
- Remplacement LED salle Bodénès : 36 324 €,
- Remplacement porte anciens vestiaires stade Abautret : 6 800€,
- Remplacement lanterne LED terrain B stade Abautret : 22 400€,
- Travaux tribune stade Abautret : 300€,
- Achat de mobilier Halle de loisirs (20 tables + chariot) : 2 200 €,
- Matériel animateurs : 4 386 €,
- Fontaine salle Jean Simon : 1 000 €,
- Robot tonte : 30 000€,
- Traceuse terrains de foot : 1 380€,
- Aspirateur : 485€,
- Matériels salle : 1 600€,
- Poids lestage fonte pour barnum : 1900€,
- But de hand salle Bodénès : 3 500€,
- Velcros matelas escalade salle Bodénès : 9 300€,
- Halle de loisirs (extension du bâtiment) 180 000 €,
- Hippodrome (Aménagement skate-park): 307 000€;

Opération 167 « Environnement » : 173 489 €

- Remplacement d'arbres morts et plantations : 8 000 €,
- Arboretum : 2 500 €,
- Travaux préparatoires au pâturage : 2 389€,
- Panneaux noms des végétaux : 600€,
- Coulée verte Cleusmeur (travaux + signalétique) : 160 000 €,

Opération 168 « Bâtiments divers » : 217 140 €

- Étude globale église Saint-Michel : 17 160 €,
- Maison de l'enfance (divers agencements : volets roulants, vitrage, peinture.) : 12 312 €,
- Déshumidificateur mural manoir de Kerlaouen : 900€,
- Maison des jeunes : Play station, jeux, télé : 869€,
- Divers matériels pour le Centre Technique Municipal (aspirateur, éléments cuisine self agents, outillage, affûteurs, découpeur plasma) : 13 610 €,
- Rapatriement vidéosurveillance 2^{ème} tranche : 20 312€,
- Labyrinthe 4 modules maison de l'enfance : 3 700€,
- Extincteurs SSI manoir de Kerlaouen : 1 531€,
- Travaux église Saint-Michel (travaux sécurité + moteur de cloches) : 31 746€,
- Rénovation Chapelle Saint-Joseph (maçonnerie + enduit) : 115 000€ ;

Opération 170 « VRD divers » 586 870 €

- Mobilier urbain (potelets banc) : 2 500€
- Travaux remplacement réseau EP parking CLCL : 18 306€,
- Acquisition matériel et outillage (panneaux signalisation, souffleur, débroussailleur, tronçonneuse) : 7 650 €,
- Campagne trottoirs : 75 000 €,
- Point à temps : 45 000 €,
- Éclairage public : 250 000 €,
- Remplacement de tampons : 6 000 €,
- Bateaux : 8 000 €,
- Candélabres accidentés : 5 000 €,
- Rénovation réseau défense incendie : 10 000€,
- Remise en état armoires EP : 20 000 €,
- Création réseaux eaux pluviales hors aggro: 12 000 €,
- PUP 2 : 12 614€,
- Purges Chanoine Calvez : 36 000€,
- Reprise tapis voirie rue de l'Argoat : 45 300€,
- Installation antenne globe : 6 500€,
- Terrassement renforcement chaussée Rodalvez : 20 000€,
- Regard parking Médecin Général Le Berre : 7 000€ ;

Opération 192 « Centre-ville » : 31 975 €

- Traitement et installation abri vélo parking des 3 piliers : 950€,
- Illuminations de Noël : 14 000€,
- Dalle béton et treillis lettrage LESNEVEN : 850€,
- Galvanisation et peinture lettrage LESNEVEN : 1 420€,
- Acquisition panneaux et mats : 5 000€,
- Acquisition décors de rue Halle et place Foch : 7 302€,
- Fin des travaux d'aménagement place Foch : 2 453€ ;

Opération 194 « Maison d'accueil » : 90 800 €

- Bureaux complémentaires Office du Tourisme : 8 000€,
- Local coupe-feu au musée : 12 000€,

- Remplacement serveur à l'OT : 16 000€,
- Remplacement radiateurs logements maison d'accueil : 34 800€ ;

Opération 198 « Culture » : 66 005 €

- Renouvellement serveur médiathèque : 15 950€,
- Matériel informatique médiathèque (consoles jeux + tablettes) : 1 670 €,
- Tours de presse 3 unités : 9 000 €,
- Acquisition de documents : 26 000 €,
- Aspirateur pour L'Arvorik : 485€,
- Matériel lumière à L'Arvorik: 12 900 € ;

Opération 204 « Sécurité – voirie - réseaux » : 2 500 €

- Signalisation temporaire de chantiers mobiles : 2 500 €,

Opération 206 « Locatifs sociaux » : 171 000 €

- Achat salle Poulbriant à BMH : 171 000 €,

Opération 209 « Cimetière » : 11 281 €

- Colombariums : 4 000 €,
- Changement robinet : 380€,
- Fourniture et pose de bancs : 300€,
- Drapeaux cimetière allemand : 1 000€,
- Engazonnement allée jardin du souvenir : 5 601 € ;

Opération 210 « L'Atelier » : 7 922 €

- Acquisition nouveau module informatique : 7 922 €

Opération 213 « Rue de la Libération » : 627 400 €

- Frais d'insertion : 400 €
- Mission SPS : 1 500 € ;
- Maitrise d'œuvre : 6 500€,
- Travaux de voirie : 619 000€,

Opération 214 « Rue des Déportés » : 198 700 €

- Maitrise d'œuvre, contrôle amiante et annonce : 39 000 €
- Effacement BT : 86 800 €,
- Effacement EP : 49 500 €,
- Effacement de réseaux France Télécom : 23 400 € ;

Pour le budget 2023, il est prévu 76 312 € de travaux en régie, principalement pour les opérations Administration générale / Groupe scolaire Jacques Prévert / Équipements sportifs / Environnement / Bâtiments divers / VRD divers/ Centre-ville / Maison d'accueil / Cimetière.

○ **Recettes :**

- Excédent de fonctionnement 2022 : **947 209,45 €**,
- Subventions : plan de relance, DSIL, DETR... : **1 829 622,63 €**,
- FCTVA : **202 000 €**,
- TLE : **50 000 €**,
- Emprunt d'équilibre : **584 484,25 €**,
- Virement de la section de fonctionnement : **758 666 €**,
- Amortissements : **400 000 €**.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable, l'opposition prend acte.

Accord unanime des votants : 24 votants pour, 5 abstentions (M. LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mmes VARNIER et RUSCIO).

M. LOAËC fait quelque constat sur la section de fonctionnement en précisant qu'il y a une très forte hausse dépenses réelles, certaines choses auraient pu être prévues, notamment sur les économies d'énergie.

Mme balcon précise que nous sommes adhérent à l'udaff.

M. LOAËC constate le faible taux de réalisation des dépenses d'investissement 2022 (52%). La moitié du budget prévisionnel est consacré aux sports et aux routes, plusieurs bâtiments auraient pu-être inscrit, notamment l'espace Jules ferry et d'autres bâtiments qui de dégradent. Toutes les orientations nous déçoivent, nous trouvons ce budget peu novateur et pas très attrayant

Mme BALCON confirme qu'elle est consciente que plusieurs bâtiments se dégradent, mais que les objectifs de la municipalité concernant les bâtiments sont Les réhabilitations de la galerie duchesse Anne et du Sacré-Cœur. Nous n'avons pas les moyens de déconstruire Jules ferry.

M. LOAËC précise que ça peut être ouvert à des investisseurs, que ce programme soit novateur.

Mme BALCON dit qu'elle n'a pas d'investisseur, qu'elle ne trouve personne, qu'aujourd'hui elle n'a aucune demande, que c'est très compliqué.

M. LOAËC tient à signaler que toutes les commissions auxquelles ils participent se passent dans un climat très serein, qu'ils peuvent présenter leurs idées, qu'il y a de bonnes relations avec l'opposition.

M. CORNIC rejoint Guy et confirme que les échanges que nous avons sont constructifs et que nous arrivons très souvent aux mêmes conclusions.

8 – BP 2023 budget annexe Maison de l'enfance

Dossier présenté par Mme QUILLÉVÉRE

Le budget annexe 2023 de la Maison de l'enfance s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 566 511 € en section de fonctionnement

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable, l'opposition prend acte.

Accord unanime du Conseil municipal.

9 – Amendes de police 2023 – demande de subvention

Dossier présenté par M. BOUCHARÉ

En date du 02 mars 2023, le Conseil départemental du Finistère a fait savoir à la Ville de Lesneven que, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière (exercice 2022), une subvention sur une dépense plafonnée à 30 000 € pourrait être octroyée aux communes qui envisagent une opération de sécurité routière prévoyant des liaisons piétonnes et des aménagements de sécurité.

Il est donc proposé de présenter le dossier concernant la sécurisation des circulations piétonnes et cycles rue Alain Fergent.

Le montant total de l'opération s'élève à 30 000€ T.T.C.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à déposer un dossier de demande de financement de cette opération au titre des amendes de police et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

M. Quellec constate qu'il y aurait fallu élargir notre demande en rajoutant la poursuite de la liaison piétonne au Parcours.

Le Conseil valide cette proposition.

10 – Demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023

Dossier présenté par M. CORNIC

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a pour objectif de soutenir l'investissement des collectivités locales suivant des thématiques particulières dont, pour 2023, les actions concourant à améliorer la qualité du cadre de vie.

Concernant les grandes priorités d'investissement, les thématiques éligibles sont les suivantes :

- Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des établissements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Pour 2023, il est proposé de demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les opérations suivantes :

❖ Aménagement de la rue de la Libération :

Financier	Taux de participation	Montant en € HT
État (DETR 2021)	20 %	120 000€
État (DSIL)	40 %	240 000€
Commune de Lesneven (autofinancement)	40 %	360 000€
Total	100 %	600 000€

❖ Remplacement de l'éclairage par du LED dans les bâtiments communaux

Financier	Taux de participation	Montant en € HT
État (DSIL)	80 %	40 000 €
Commune de Lesneven (autofinancement)	20 %	10 000 €
Total	100 %	50 000 €

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à solliciter auprès de la Préfecture une aide au financement des opérations ci-dessus et à signer tous les documents y afférents.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

11 – Demande de subvention au titre du Fonds vert

Dossier présenté par M. CORNIC

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités,

Vu la circulaire du 30 janvier 2032 relative au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dits « Fonds verts 2023 » mentionnant le rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public parmi les opérations éligibles,

Considérant l'action engagée par la Ville, visant à réaliser des économies d'énergie en remplaçant une partie du parc de luminaires actuel par des ampoules LED à basse consommation,

Le projet est estimé à 250 000 €. La Commune sollicite une subvention d'un montant de 150 000€, soit un taux de 60 %.

Le tableau de financement de l'opération est le suivant :

Financier	Taux de participation	Montant en € HT
Fonds vert	80%	216 000€
Commune de Lesneven (autofinancement)	20%	54 000€
Total	100 %	270 000€

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à solliciter auprès de la Préfecture une aide au financement de l'opération ci-dessus et à signer tous les documents y afférents.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

12 – Convention éco-pâturage

Dossier présenté par M. QUELLEC

Dans le cadre de la gestion différenciée, la commune souhaite substituer en partie l'entretien mécanique de certains de ses espaces verts selon une gestion par éco-pâturage.

Pour ce faire, il est proposé de mettre 2 à 3 moutons d'Ouessant dans les 3 bassins d'orage de la rue de l'Argoat sous la gestion de la SARL Les Tontons Tondeurs. Le coût annuel pour la mise à disposition des animaux et leur gestion est estimé à 2 490€ TTC.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'entretien des espaces paysagers par éco-pâturage avec la société Les Tontons Tondeurs.

Avis de la commission « Environnement – Urbanisme – Cadre de vie – Travaux » : favorable.
Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

13 – Convention restauration des personnels enseignants et AESH

Dossier présenté par M. LE VOURCH

Dans le cadre de l'action en faveur des personnels du Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports, l'administration participe au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et cantines dont le gestionnaire a passé une convention avec le rectorat.

Une subvention est versée au gestionnaire du restaurant administratif ou de la cantine en compensation de la ristourne accordée sur le prix du repas à l'agent qui remplit les conditions pour bénéficier de la prestation repas.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la Région Académique Bretagne.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

14 – Demande d'acquisition de portions du domaine public et privé – Rue de Ty Rus

Dossier présenté par M. BOUCHARÉ

[] qui vient de faire l'acquisition du [] rue de Ty Rus, est également devenue propriétaire de la parcelle AH n°317. Celle-ci est séparée de son terrain d'habitation par du domaine public.

[] souhaiterait donc faire l'acquisition d'une portion d'environ 90 m² du domaine public, ainsi qu'une partie de 20 m² de la parcelle AH n°138. Cela lui permettrait d'avoir une continuité dans sa propriété et la commune n'aurait plus d'entretien à réaliser.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à la cession de portions des parcelles AH 317 et 138 pour un montant de 75 €/m².

Les frais de notaire et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Avis de la commission « Environnement – Urbanisme – Cadre de vie – Travaux » : favorable.
Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

M. LOAEC constate que nous devrions avoir un barème « terrain constructible » et « non constructible ».

15 – Concours d'architecture pour la construction d'une salle de sports – Phase projet

Dossier présenté par M. QUINQUIS

Un avis de concours a été lancé le 15 octobre 2022 et avait une date limite de réception des candidatures fixée au 3 novembre 2022 à 12h00.

31 dossiers de candidatures ont été déposés.

3 candidats ont été retenus :

- AGENCE D'ARCHITECTURE ROBERT ET SUR
- SARL LAAB FAUQUERT ARCHITECTES
- ENO ARCHITECTES

Le dossier de consultation a été adressé aux 3 candidats précités en vue de la remise de leur projet, la date limite de dépôt de ces projets étant le 9 mars 2023 à 12h00.

Le jury a d'abord analysé la conformité administrative et formelle du dossier de projet (complétude du dossier, mention des pièces excédentaires) remis par les participants au regard des exigences du règlement de concours.

Il a ensuite procédé à l'évaluation des projets d'après les critères fixés dans l'avis de concours et détaillés à l'article 6.1 du règlement de la phase projet.

Les règles de fonctionnement du jury sont celles fixées à l'article 3 du règlement.

Le procès-verbal signé par ses membres est établi. Il comporte :

- * le classement des projets,
- * les observations du jury sur les projets,
- * ses propositions sur le versement de la prime aux participants,

L'anonymat est levé après la signature de ce procès-verbal complet.

Le jury après avoir délibéré a décidé, à l'unanimité de proposer à la maîtrise d'ouvrage de retenir le projet de l'équipe d'architectes ENO ARCHITECTES,

Le jury propose, compte tenu de la complétude des dossiers et du travail réalisé de verser aux candidats SARL LAAB FAUQUERT ARCHITECTES et AGENCE D'ARCHITECTURE ROBERT ET SUR l'indemnité de 20 000€ HT prévue par la délibération n° 9 du 14 septembre 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de proposer de retenir le projet de l'équipe d'architectes ENO ARCHITECTES, d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la notification de ce marché et de verser l'indemnité de 20 000€ HT aux candidats non retenus.

Avis du jury de concours favorable.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

16 – Avenant convention SDEF Effacement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom – rue des Déportés Tranche 1

Dossier présenté par Mme CORNIC

Vu la délibération n° 16 du 13 décembre 2023,

Dans le cadre de l'effacement des réseaux de la rue des Déportés, il est proposé de rajouter la portée de câble le long de la RD 32 entre le rond-point de Roz Avel et le Parcou.

Le coût est estimé à 7 000€ pour la basse tension et à 3 000€ pour France Télécom.

En cas de validation de l'avenant, il est demandé à la commune, en tant que propriétaire de la parcelle AS 223, de signer une convention pour autoriser le SDEF à passer les câbles BT, EP et FT en souterrain dans la parcelle.

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter l'avenant à la convention concernant l'effacement rue des déportés Tranche 1 et d'autoriser le Maire à signer la convention de passage conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux.

Avis de la commission « Environnement – Urbanisme – Cadre de vie – Travaux » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

17 – Convention de passage avec le SDEF – Effacement de réseaux rue des Déportés

Dossier présenté par M. CORNIC

Dans le cadre de l'effacement de réseaux rue des Déportés, il est demandé à la commune, en tant que propriétaire de la parcelle AS 142, de signer une convention pour autoriser le SDEF à installer une chambre de tirage pour le réseau télécom et un coffret électrique sur cette parcelle.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de passage conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux.

Avis de la commission « Environnement – Urbanisme – Cadre de vie – Travaux » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

18 – Motion de soutien pour l'hôpital de Landerneau

Dossier présenté par Mme BALCON

Le conseil municipal de Lesneven apporte son soutien aux personnels et aux habitants qui se mobilisent pour sauver le Centre Hospitalier de Landerneau dont le fonctionnement actuel et l'avenir sont gravement menacés comme l'a montré la récente fermeture des urgences de nuit durant les fêtes de fin d'année.

La fermeture envisagée du laboratoire d'analyses n'est pas acceptable car l'allongement des délais d'acheminement et d'analyses effectuées au CHRU de Brest fragilise la qualité des soins mis en œuvre au service de la population.

En outre, le manque de recrutement (anesthésiste, chirurgie vasculaire, orthopédie...) et les départs annoncés, actuellement non compensés, rendent l'activité difficile à maintenir à un haut niveau d'exigence.

Le conseil municipal de Lesneven souligne ces décisions qui fragiliseraient le Centre Hospitalier de Landerneau et qui remettraient en cause l'offre de soins de proximité et de qualité à laquelle la population de notre territoire a droit.

Nous demandons le maintien de l'ensemble de l'offre de soins existante, la mise en œuvre des recrutements nécessaires à son bon fonctionnement, la pérennisation de l'existence du Centre Hospitalier de Landerneau en tant que pôle de proximité.

Nous tenons donc à alerter Madame Agnès Firmin-Le bodo, ministre déléguée en charge de l'organisation territoriale et des professionnels de santé, de notre inquiétude face aux difficultés du Centre Hospitalier de Landerneau, relayant ainsi celle des professionnels.

Avec ce vœu, les élus du Conseil municipal de Lesneven tiennent à souligner leur pleine mobilisation et l'attachement de toute la population au Centre Hospitalier de Landerneau et à l'ensemble de ses personnels, soignants et non soignants.

La maternité de l'hôpital est aussi menacée de fermeture temporaire car elle n'a pas d'anesthésiste.

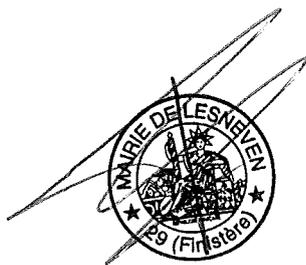
19 – Questions diverses

La séance est levée à 11h10.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 25 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Le 11 mai 2023,

Le Maire,
Claudie BALCON



Le secrétaire,
Guy LOAEC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Guy LOAEC', written over a horizontal line.